

ALEXANDRA BARTZOKA

Désigner chez les orateurs attiques les discours des ambassadeurs «ratés»: vocabulaire et figures

Introduction

À lire les harangues et les plaidoyers des orateurs attiques, on s'aperçoit que ces derniers font fréquemment référence aux discours des ambassadeurs, en évoquant leur contenu¹, ou ce qu'on s'attend à y trouver, en termes généraux. Ainsi, il est d'abord attendu des envoyés qu'ils parlent « dans l'intérêt » (ὕπὲρ τοῦ συμφέροντος) de leur mission devant les autorités de l'État auprès duquel ils demandent audience² ; deuxièmement, qu'ils rapportent ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont entendu « le plus littéralement possible » (κατὰ ῥῆμα ἀκριβέστατα)³ ; et

* Sauf indication contraire, les textes littéraires, ainsi que leurs traductions, sont ceux proposés par la Collection des Universités de France (CUF).

¹ Voir à ce propos Piccirilli 2002, 38-40, 73-74, 80-108. Parmi les thèmes abordés par les ambassadeurs on trouve : l'appel à la lignée commune (συγγένεια) entre les États concernés, l'appel à leurs anciennes alliances, les avantages tirés (συμφέρον) d'un accord conclu entre eux, l'appel à la justice (δίκαιον), l'appel à la réciprocité, l'appel à la liberté et l'autonomie, des demandes d'aide, d'alliance, de faire une trêve, faire la paix ou déclarer la guerre, des demandes de faire défection d'une alliance, de libérer les prisonniers, des offres d'arbitrage, des demandes de libre passage pour une armée.

² Demosth. X 32, par exemple, demande l'envoi d'une ambassade auprès du Roi des Perses, menacé lui aussi par les Macédoniens, et laisse entendre qu'il convient que les ambassadeurs athéniens ne donnent pas l'impression de parler seulement dans l'intérêt athénien, qu'ils évitent ainsi de lancer des accusations contre Philippe et qu'ils ajoutent dans leurs discours ce que le Grand Roi aurait très grand plaisir à entendre.

³ Aeschin. II 122. Ainsi, parlant de ses ambassades de 346, Aeschin. II 81 s'adresse au peuple athénien en disant qu'« après la première comme après la seconde ambassade, il a rapporté ce qu'il

enfin qu'ils ne conseillent à leur peuple « rien de mauvais ni de désavantageux » (οὐδὲν φαῦλον οὐδ' ἀσύμφορον)⁴. Leur rôle consiste donc à assurer avec éloquence devant les autorités d'un État la mission qui leur a été confiée et à rapporter chez eux la réponse qu'ils ont obtenue⁵.

En même temps, les orateurs attiques des V^e et IV^e siècles ne manquent pas de faire allusion aux discours et aux ambassadeurs qui s'écartent de ce modèle attendu. En s'appuyant sur leurs textes, on se propose ainsi de discuter ici de la manière dont sont présentées les paroles des ambassadeurs qui ne sont pas considérées comme conformes à la vérité et aux intérêts d'une ambassade ou d'un État. La première partie de cette étude abordera le vocabulaire dont font usage les orateurs pour désigner les paroles des ambassadeurs qui, aux yeux de leur État d'origine, ont manqué à la mission qui leur a été confiée. Selon les sources, ces ambassadeurs sont parfois stigmatisés comme « infidèles », terme dont il s'agira de circonscrire précisément la signification dans les textes du IV^e siècle, qui constituent l'essentiel de nos sources. La deuxième partie examinera, quant à elle, les mots qu'emploient les orateurs attiques pour présenter les discours des envoyés qui, à l'égard cette fois-ci du peuple auprès duquel ils sont dépêchés, s'avèrent être injustes, inutiles, désagréables ou rapporter des mensonges.

On notera que, dans les deux cas, on fait face à la difficulté qui est liée à la transmission de leurs propos. De manière majoritaire, les paroles des ambassadeurs nous ne sont pas directement transmises⁶. Nous sommes par conséquent tributaires des textes des orateurs pour pouvoir distinguer entre le contenu des discours prononcés et la version présentée par les orateurs. La difficulté devient d'autant plus évidente quand leurs discours sont évoqués dans des textes à charge, qui retracent les différents griefs adressés aux ambassadeurs et insistent sur les traits négatifs d'un envoyé qu'il s'agit de dénigrer pour le faire condamner. Ainsi, dans de telles circonstances, il convient de distinguer les différents points de vue, pour savoir, par exemple, si les ambassadeurs stigmatisés de la sorte sont considérés ainsi par l'ensemble du peuple ou simplement dénigrés par des adversaires qui cherchent à leur nuire, ou parce que les « intérêts » d'une ambassade ne sont pas souvent les mêmes pour celui qui l'envoie et pour celui qui la reçoit. Cela nous permettra de mettre en valeur les différences qui subsistent entre les opinions

avait vu comme il l'avait vu et ce qu'il avait entendu comme il l'avait entendu » (ἃ μὲν εἶδον, ὡς εἶδον, ὑμῖν ἀπήγγελλον, ἃ δ' ἤκουσα, ὡς ἤκουσα).

⁴ Demosth. XIX 5. À deux reprises aussi dans Demosth. XIX 5 ; 53, Démosthène fait référence à l'opinion positive manifestée à l'égard des conseils donnés par les ambassadeurs, puisque ceux-ci « sont instruits de l'objet de leur mission » et qu'« ils n'auraient pas osé tromper les Athéniens ».

⁵ Voir Giovannini 2007, 96.

⁶ Sur les problèmes de reconstruction des paroles des ambassadeurs, voir Gazzano 2002, 16-19 ; Piccirilli 2002, 65 ; Bearzot - Loddo 2019, 5.

formulées à leur égard, d'examiner la réaction que leurs paroles provoquent, de mesurer au mieux la validité des accusations énoncées contre eux, et de déterminer, finalement, s'ils méritent réellement les qualificatifs par lesquels on les caractérise.

A. Les discours des ambassadeurs vus sous l'angle de l'État qui les envoie : termes et figures

Pour mieux étudier les cas qui suivent, il convient de définir d'abord la notion d'« ambassade infidèle », qui est suggérée par la plupart des exemples évoqués dans la première partie. Le verbe παραπρεσβεύω (« prévariquer dans une ambassade »)⁷ ainsi que le substantif παραπρεσβεία (« ambassade infidèle »)⁸ qui lui est lié sont les deux mots qui désignent, en grec ancien, cette notion. Attesté en composition avec le verbe πρεσβεύω et le nom πρεσβεία, παρά signifie ici « violer, faire de travers » et, par conséquent, attribue à ces deux mots le sens de « manquer au devoir d'ambassadeur ». Néanmoins, le terme reste encore vague en ce qui concerne les cas précis qui font d'un ambassadeur un envoyé « infidèle »⁹. On dirait même que son emploi n'est pas fréquent chez les orateurs attiques¹⁰ et que ses différentes occurrences dans leurs textes ne nous permettent pas de cerner facilement ce que l'on entend par « infidèle », à deux exceptions près : dans le premier cas, un ambassadeur infidèle est celui qui part pour une ambassade « sans y avoir été appelé »¹¹ ; dans le deuxième exemple, il s'agit de

⁷ Aeschin. II 94 ; 139 ; [Aeschin.] *Epist.* XII 7 ; Demosth. XIX 191 ; XXIV 127 ; Isocr. XVIII 22.

⁸ Aeschin. II 94 ; [Aeschin.] *Epist.* XI 3 ; Demosth. XXI 5.

⁹ Voir à ce propos Piccirilli 2002, 40-41.

¹⁰ Son emploi n'est pas non plus fréquent dans les autres sources datant de la même époque, à l'exception de Platon, que nous discutons ci-après. Au contraire, on le trouve chez les grammairiens, les lexicographes ou les orateurs des premiers siècles de notre ère ou de l'époque byzantine, et, dans la plupart des cas, on fait référence au procès intenté par Démosthène contre Eschine pour son ambassade infidèle de 346 (*graphè parapresbeias*).

¹¹ Aeschin. II 139 πρεσβεύοντος ἐμοῦ τὴν τρίτην ἤδη πρεσβείαν [...], ἐφ' ἣν τολμᾷς με λέγειν ὡς οὐ χειροτονηθεὶς ὥχόμην, [...] οὕτω καὶ τήμερον ἠθέληκας με εἰσαγγεῖλαι παραπρεσβεύσασθαι : « C'était le moment où je remplissais déjà ma troisième ambassade [...], pour laquelle tu oses dire que je suis parti sans y avoir été appelé, mais [...] tu n'as jamais encore, jusqu'à aujourd'hui, voulu me dénoncer d'avoir alors trahi mon mandat. ». Il s'agit de l'ambassade athénienne envoyée en 346 aux Amphictions, chargés par Philippe II de décider du sort des Phocidiens après leur capitulation. Eschine fait partie de cette ambassade, alors que, selon Démosthène, il n'y a été désigné ni du Conseil ni du peuple athénien. Voir Demosth. II 126. Sur cette ambassade, voir Sealey 1993, 157, 305 n. 91 ; Harris 1995, 97-98 ; Carlier 2006, 165-166 ; Worthington 2013, 179-180.

celui qui trahit les intérêts de son propre pays pendant sa mission¹².

Pour mieux comprendre le sens que les Anciens lui donnaient, il faut se tourner vers l'explication qu'en présente Démosthène dans son plaidoyer *Sur l'Ambassade infidèle*, où il donne l'image la plus complète dont on dispose sur ce sujet¹³. L'orateur le définit ainsi : il s'agit de ne rien rapporter de véridique (μηδὲν ἀληθὲς ἀπηγγελοῦν), d'empêcher le peuple d'entendre la vérité (κεκωλυκότα τὸν δῆμον ἀκοῦσαι τᾶληθῆ), de donner des conseils entièrement contraires à l'intérêt public (τάναντία τῶν συμφερόντων συμβεβουλευκότα), de ne pas se conformer aux instructions données (καὶ μηδὲν ὧν προσετάξατ' ἐν τῇ πρεσβείᾳ πεποιηκότα), de perdre le temps et sacrifier des occasions favorables à la cité (ἀνηλωκότα τοὺς χρόνους ἐν οἷς πολλῶν καὶ μεγάλων πραγμάτων καιροὶ προεῖνται τῇ πόλει), de recevoir des présents et salaires (δῶρα καὶ μισθοὺς εἰληφότα). Le terme fait ainsi référence à des infractions de type divers, et on ne s'étonnera pas que Démosthène cite autant de cas pour désigner l'ambassadeur infidèle et qu'il le mette en relation (οἱ παραπρεσβεύοντες) avec les traîtres (οἱ προδιδόντες) et les corrompus (οἱ δωροδοκούντες)¹⁴, si l'on pense au fait que, dans le plaidoyer actuel, il accuse Eschine pour forfaiture au cours de son ambassade de 346¹⁵. Aussi polémique soit-il, le texte de Démosthène se rapproche du début du livre XII des *Lois* de Platon, où le philosophe apporte un éclairage supplémentaire sur ce terme et ses significations. Platon distingue lui aussi différents cas dans lesquels un envoyé peut être considéré comme infidèle¹⁶ : quand, en se faisant passer pour ambassadeur de la cité, il traite sans y être autorisé avec une autre cité (ἐὰν ὡς πρεσβευτῆς τις [...] καταψευδόμενος τῆς πόλεως παραπρεσβεύηται πρὸς τινα πόλιν)¹⁷, ou que, chargé réellement d'une mission, il transmet un autre message que celui dont il est porteur (μὴ τὰς οὐσας πρεσβείας ἐφ' αἷς πέμπεται ἀπαγγέλλῃ) ou, venant d'ennemis ou d'amis, il est convaincu d'avoir altéré le message qu'il rapporte (παρὰ τῶν πολεμίων ἢ καὶ φίλων μὴ τὰ παρ' ἐκείνων ὀρθῶς ἀποπρεσβεύσας γένηται φανερός). On voit que, dans tous ces cas, la notion d'« infidélité » s'applique à la personne qui, aux yeux de son pays d'origine, n'a pas rempli la mission qui lui

¹² [Aeschin.] *Epist. XII 7* Ἄρ' οὖν καὶ Φιλίππῳ προδοῦς τὴν ἑμαντοῦ πατρίδα, καὶ παραπρεσβεύσας τοιαῦτα κατὰ τῆς πόλεως [...] : « Ainsi, moi-même, qui ai livré ma patrie à Philippe, moi qui ai trahi les intérêts de mon pays dans mon ambassade [...] », Eschine faisant référence aux accusations portées contre lui par Démosthène lors du procès de l'ambassade infidèle.

¹³ Demosth. XIX 8.

¹⁴ Demosth. XIX 191.

¹⁵ Sur ce procès, voir, entre autres, Harris 1995, 116-118 ; Paulsen 1999 ; Buckler 2000, 134-140 ; Carey 2000, 88-158 ; Yunis 2005, 114-215 ; Carlier 2006, 186-192 ; MacDowell 2009, 333-342 ; Worthington 2013, 201-209 ; Brun 2015, 187-189.

¹⁶ Plat. *Leg.* 941a.

¹⁷ Cfr. ci-dessus Aeschin. II 139.

a été confiée¹⁸, qu'il s'agisse de son attitude et de son discours devant l'État visité ou de son compte rendu devant son peuple au retour de la mission.

Prenons à présent les exemples concernés. Le premier cas est l'ambassade athénienne qui est envoyée à Sparte en 392/1 pour négocier les termes d'une paix qui mettrait fin à la guerre de Corinthe (395-386)¹⁹. L'ambassade est constituée d'Épicratès, Andocide, Cratinos et Euboulidès. Nous avons la chance de disposer de la harangue qu'Andocide a prononcée devant l'Assemblée d'Athènes, au retour de leur mission, un discours en faveur de la conclusion de la paix et qui donne, en même temps, à voir que de nombreux Athéniens souhaitaient la poursuite de la guerre²⁰. Rien d'étonnant à cela, puisque les événements de cette période, dévoilés par Xénophon et par les orateurs, montrent que pendant toute la durée de la guerre cette opposition entre partisans de la paix et tenants d'une politique agressive était une constante à Athènes. En dehors de ces données, la harangue présente aussi les termes de négociation avec Sparte, selon lesquels les Athéniens seraient autorisés à reconstruire leurs murs démolis en 404, à élargir leur flotte au-delà de la limite de douze navires, imposée elle-aussi à la fin de la guerre du Péloponnèse (pour autant, tous deux étaient déjà en cours de construction), et à reprendre le contrôle de Lemnos, Imbros et Scyros (qui semblait insuffisant)²¹.

Le peuple athénien décide, enfin, de rejeter les termes proposés et de déférer les ambassadeurs devant la justice²². Les envoyés sont accusés d'avoir rempli leur ambassade contrairement aux instructions données (παρὰ τὰ γράμματα ἐπρέσβευσαν), d'avoir fait de faux rapports au Conseil d'Athènes (οὐ τᾶληθῆ ἀπαγγέλλοντες), de ne pas avoir dit la vérité dans leurs lettres (οὐδ' ἐπιστελλόντες τᾶληθῆ), d'avoir nui aux alliés des Athéniens par leur mensonges (καταψευδόμενοι) et d'avoir reçu des présents (δῶρα λαμβάνοντες)²³. Excepté ces accusations détaillées par Démosthène, Philochore souligne aussi que les ambassadeurs n'avaient pas abordé auprès des autorités spartiates le sujet de la

¹⁸ Voir aussi Suid. <Παραπρεσβεία>· τὸ ἕξω τι τῶν προσηταγμένων διαπράξασθαι : « <Ambassade infidèle> : le fait d'avoir accompli quelque chose en dehors de ce qui a été prescrit » (trad. personnelle) et Poll. VIII 46 ἢ κατὰ τῶν πρεσβευτῶν γραφῆ παραπρεσβείας ἐλέγετο : « on appelait *graphè parapresbeias* l'action publique intentée contre les ambassadeurs » (trad. personnelle).

¹⁹ Sur la guerre de Corinthe, pendant laquelle Athènes, Thèbes, Argos et Corinthe se coalisent contre Sparte, sous les auspices de la diplomatie perse, voir e.g. Seager 1967, 95-115 ; Strauss 1986, 121-169 ; Buckler 2003, 75-128.

²⁰ And. III 1 ; 13 ; 27 ; 32 ; 33 ; 35-36 ; 41. Sur un commentaire du discours à propos des partisans de la guerre ou de la paix, voir Seager 1967, 105-107 ; Strauss 1986, 138-143.

²¹ And. III 12.

²² Demosth. XIX 277 ; 280 ; Philoch. *FGrHist.* 328 F 149a ; [Plut.] *Mor.* 835a.

²³ Demosth. XIX 278-279.

domination du Roi des Perses dans les cités grecques de l'Asie Mineure. Andocide et ses collègues sont ainsi condamnés à mort par contumace, une décision qui montre que les ambassadeurs ont été effectivement considérés comme « infidèles » non seulement par la personne qui a joué le rôle d'accusateur ou par les individus qui se montraient hostiles envers eux, mais aussi par une institution collective, qui prononçait un verdict toujours à la majorité²⁴. Et, à en juger par les termes proposés, il est possible d'aller encore plus loin quant à l'identité de ceux qui les ont considérés comme tels. Il s'avère que les envoyés ont été punis, d'une part, par des Athéniens que les termes de la paix n'avaient pas satisfaits, c'est-à-dire par ceux qui favorisaient la paix mais étaient maintenant obligés de continuer la guerre, et de l'autre, par des Athéniens qui étaient pour la guerre, et qui s'opposaient à l'attitude défendue par Andocide dans son discours²⁵. En d'autres termes, selon l'audience visée, différents facteurs pouvaient intervenir pour faire d'un envoyé un ambassadeur « infidèle ».

Venons-en aux ambassades qui concernent les affaires macédoniennes. En 348, Eschine est ambassadeur devant les Dix-Mille de l'Arcadie²⁶. Son ambassade s'inscrit dans les nombreuses ambassades envoyées aux Grecs à la même période pour les convaincre des visées conquérantes de Philippe II, roi de Macédoine, et pour organiser une alliance panhellénique et défensive contre lui²⁷. L'orateur fait référence au travail qu'il a fait pour réunir les Arcadiens et le reste des Grecs contre Philippe (ἐγὼ δ' [...] συνίστην, [...], Ἀρκάδας καὶ τοὺς ἄλλους Ἑλληνας ἐπὶ Φίλιππον), bien que ses propositions d'alliance se soient heurtées à leur refus²⁸. Néanmoins, d'après ce que l'on sait, personne ne l'accuse du rejet de la demande. Au contraire, cinq ans après, en 343, à l'occasion du procès intenté par Démosthène contre lui pour son ambassade infidèle de 346, auprès de Philippe, Eschine est finalement stigmatisé pour les discours qu'il a prononcés en Arcadie (ἐπιτιμᾶς δέ μοι καὶ τὴν [...] δημηγορίαν καὶ πρεσβείαν)²⁹. Ainsi, selon Démosthène³⁰, Eschine rapportait, à son retour du Péloponnèse, « des beaux et long discours » (ἀπαγγέλλων [...] τοὺς καλοὺς ἐκείνους καὶ

²⁴ C'est Callistratos d'Aphidna, le neveu d'Agryrhios, qui joue le rôle d'accusateur et qui fait son entrée dans la vie politique d'Athènes. Quant à l'institution qui a jugé les ambassadeurs, le vocabulaire qu'on trouve dans les sources, voir e.g. Philoch. *FGrHist.* 328 F 149a (κρίσιν), ne nous permet pas de tirer des conclusions (un tribunal héliastique ou l'Assemblée du peuple ?). Voir à ce propos Bartzoka 2018, 236-237.

²⁵ Sur les motifs derrière ce procès, voir Sealey 1956, 185 ; Roberts 1980, 102-106 ; Strauss 1986, 142.

²⁶ Aeschin. II 79.

²⁷ Voir Carlier 1991, 29-34.

²⁸ Aeschin. II 79.

²⁹ Aeschin. II 79.

³⁰ Demosth. XIX 11.

μακροὺς λόγους)³¹ qu'il « prétendait avoir tenus dans l'intérêt de la cité » (ὑπὲρ ὑμῶν ἔφη³² δεδημηγορηκέναι) devant les Dix-Mille, et dans lesquels il exposait les crimes que commettaient envers la Grèce entière ceux qui se laissaient corrompre par Philippe. Or, d'après Démosthène³³, il est difficile de croire que les paroles d'Eschine ont servi les intérêts d'Athènes, en raison de son changement de camp (μεταβεβλήσθαι με) et de son incohérence politique (πολιτείας ἐμπληξίαν), car Eschine s'était en 348 présenté comme un adversaire résolu de Philippe, en dénonçant les plans du souverain macédonien et en appelant les Grecs à le combattre (πρότερον παρεκάλουν ἐπ' ἐκείνον), tandis qu'en 346 il a participé, comme nous allons le voir par la suite, aux négociations pour traiter de la paix. Bien évidemment, ce changement d'attitude peut être attribué aux circonstances politiques, et ce n'est pas dû au hasard si Eschine souligne « qu'il faut juger un ambassadeur d'après les circonstances dans lesquelles il a dû remplir sa mission »³⁴.

En 348, à peu près à la période de la chute d'Olynthe et en même temps que les tentatives pour regrouper les cités grecques dans une alliance contre Philippe, commencent à Athènes les discussions relatives à la conclusion d'une paix provisoire avec le roi, qui permettrait à la cité de gagner du temps pour se préparer militairement³⁵. Parmi les premières ambassades qui sont envoyées à ce sujet, c'est celle de l'acteur Aristodémos³⁶ qui attire toute notre attention. L'épisode est rapporté par Eschine à l'occasion du procès intenté à lui par Démosthène et se

³¹ On trouve la même expression vers la fin de son plaidoyer XIX 303 : ὁ τοὺς μακροὺς καὶ καλοὺς λόγους ἐκείνους δημηγορῶν (« qui faisait au peuple ces longs et beaux discours »).

³² Également, dans Demosth. XIX 304, Démosthène montre la différence qui peut exister entre le discours prononcé devant le peuple visité et le compte rendu présenté au retour de la mission : Ἐλθῶν δ' ἐκέισε ἅττα μὲν ποτε διελέχθη καὶ ἐδημηγόρησεν, αὐτὸς ἂν εἰδείη, ἃ δ' ἀπήγγειλε πρὸς ὑμᾶς, ὑμεῖς οἶδ' ὅτι μέμνησθε πάντες (« Ce qu'il a dit une fois arrivé là-bas, dans ses entretiens et dans ses discours, lui seul peut le savoir ; mais le rapport qu'il vous a fait, vous vous en souvenez tous, je le sais »).

³³ Aeschin. II 79 ; 164.

³⁴ Aeschin. II 80 Χρὴ δέ, ὦ Ἀθηναῖοι, τοὺς μὲν πρέσβεις θεωρεῖν πρὸς τὸν καιρὸν, καθ' ὃν ἐπρέσβευον. Cfr. aussi And. III 35, où Andocide remarque qu'un ambassadeur doit songer non seulement à sa mission écrite (πρὸς γράμματα τὰ γεγραμμένα) mais aussi au caractère de l'audience à laquelle il s'adresse (πρὸς τοὺς τρόπους τοὺς ὑμετέρους).

³⁵ Voir Carlier 2006, 141-144.

³⁶ Aeschin. II 15. Sur Aristodémos, qui était un acteur célèbre du IV^e siècle, ayant obtenu la citoyenneté athénienne, voir Hansen 1983, 161 ; Hanink 2014, 145-146 et n. 52 ; Brun 2017, 671-672. Au IV^e siècle, des acteurs célèbres étaient souvent choisis pour participer aux missions diplomatiques, notamment à celles entre Athènes et le roi de Macédoine, Philippe II. Voir aussi Satyros et Néoptolémos de Skyros (lui aussi naturalisé) qui ont participé aux négociations entre Athènes et Philippe. Sur cette pratique, voir Pickard-Cambridge 1968, 279-280 ; Duncan 2006, 67-68 ; Hanink 2014, 68-70 ; Gazzano 2016, 128-133.

situé aux environs de la conclusion de la paix de Philocrate (346)³⁷. Ainsi, en 348/7, au retour de sa mission d'ambassadeur en Macédoine, pour négocier la liberté des prisonniers athéniens retenus captifs lors de la prise d'Olynthe, Aristodémos, « empêché par quelque affaire » (τινας ἀσχολίας), ne se présente pas devant le Conseil et l'Assemblée d'Athènes. En revanche, il se laisse devancer par Iatroclès, l'un des captifs, qui est arrivé de Macédoine, après avoir reçu de Philippe sa liberté sans rançon. Des plaintes s'élèvent alors, puisque beaucoup de citoyens, en entendant Iatroclès répéter, au sujet de Philippe, ce que l'on savait déjà, blâment Aristodémos de ne pas avoir rendu compte de sa mission (πρεσβείαν οὐκ ἀπήγγειλεν)³⁸. Par contre, c'est sur l'initiative de Démocrate d'Aphidna que le Conseil décide, finalement, de convoquer Aristodémos, qui se présente à la fois devant le Conseil et l'Assemblée et parle des bonnes dispositions de Philippe à l'égard de la cité ainsi que de la volonté du roi de devenir l'allié d'Athènes³⁹.

Comment peut-on donc expliquer cet étrange « silence » ? Comment peut-on interpréter le fait que personne ne réclama de comptes à Aristodémos pour sa négligence ? Au contraire, Démosthène propose qu'Aristodémos soit honoré d'une couronne et qu'il participe à la nouvelle ambassade envoyée à Pella pour connaître les conditions de paix de Philippe⁴⁰, l'orateur le considérant ainsi comme « un allié personnel »⁴¹. Il n'est pas facile de répondre avec certitude à ces questions pour les raisons suivantes. En premier lieu, l'événement est connu seulement par Eschine⁴² et tiré de son plaidoyer prononcé contre Démosthène lors de l'affaire de l'ambassade infidèle. On y voit que les reproches adressés par Eschine

³⁷ Sur les événements qui ont mené à la conclusion de la paix de Philocrate, sur la paix et ses conséquences, la bibliographie est abondante. Je cite seulement les travaux de Sealey 1993, 144-159 ; Harris 1995, 46-101 ; Carlier 2006, 141-177 ; Worthington 2013, 162-182 ; Brun 2015, 151-195.

³⁸ Aeschin. II 16.

³⁹ Aeschin. II 17. Sur Démocrate d'Aphidna, voir Davies 1971, 474-475 ; Hansen 1983, 164. Qu'Aristodémos ait rendu compte de sa mission plusieurs mois après son retour de Macédoine, voir Sealey 1993, 302 n. 25 ; Brun 2015, 157 ; 2017, 671-672.

⁴⁰ Aeschin. II 17 ; 19.

⁴¹ Voir Brun 2017, 672.

⁴² Sur les sources complémentaires et contradictoires dont nous disposons pour reconstruire les faits, voir Carlier 2006, 142-143 ; Brun 2015, 154-155. Il est intéressant de noter que Démosthène fait référence à Aristodémos (avec Néoptolémos et Ctésiphon) et aux discours pleins d'humanité que ces hommes ont tenus (τοὺς τὰ φιλόνηθρα λέγοντας ἐκείνους), quand il mentionne les premières ambassades envoyées à Philippe au sujet de la paix (Demosth. XIX 315), mais omet d'évoquer la participation d'Aristodémos à l'ambassade de 346. Sur ce silence de Démosthène, voir Gazzano 2016, 130-131. Au contraire, dans Demosth. V 6, qui se situe au lendemain de la paix de Philocrate, l'orateur accuse Néoptolémos d'avoir fait à la cité le plus grand mal et agi dans l'intérêt de Philippe.

à Démosthène quant à sa bienveillance initiale envers Philippe ne manquent pas et la citation de l'épisode sur Aristodémos en est la preuve. En deuxième lieu, il n'est pas sûr que cet étrange « silence » lui ait été inspiré par quelques orateurs influents⁴³ et qu'il ne lui ait pas été imposé par ses propres préoccupations (τινας ἀσχολίας) : étant un acteur célèbre, souvent en tournée, Aristodémos pouvait retarder son rapport, sans en subir les conséquences⁴⁴. Le moins que l'on puisse dire est que le comportement tenu à l'égard de lui, qui allait du blâme pour avoir manqué à sa fonction d'ambassadeur (ἡγανάκτουν πολλοί) aux récompenses proposées en sa faveur (στεφανῶσαι [...] ἔγραψε), montre la façon dont les circonstances présentes pouvaient déterminer si un ambassadeur était infidèle ou non. Ainsi, pour un grand nombre d'Athéniens qui désiraient la conclusion d'une paix rapide pour obtenir la libération des prisonniers, Aristodémos ne semblait pas avoir accompli sa mission, alors que, pour Démosthène, cette lenteur était vue comme un outil diplomatique propre à la situation délicate de ces années⁴⁵. Du reste, c'est de la même façon qu'il faut comprendre la question posée par Eschine dans le même discours, quand il se demande si « un ambassadeur athénien a jamais été empêché de faire rapport au peuple sur sa mission » (κεκώλυται πρὸς τὸν δῆμον ἀπαγγέλλειν)⁴⁶. La question s'adresse à Démosthène, qui avait accusé Eschine de ne pas lui avoir permis de rapporter au peuple la vérité, et s'inscrit ainsi dans le contexte des circonstances politiques et des manœuvres des hommes politiques de la période.

Le deuxième épisode a lieu à Pella, devant Philippe, et concerne la première ambassade envoyée pour connaître les conditions de la paix proposées par le roi (346)⁴⁷. Selon l'usage, les ambassadeurs conviennent que les plus âgés exposent les premiers l'objet de l'ambassade, puis les autres selon leur rang d'âge. Démosthène doit parler le dernier. Si l'on en croit le récit d'Eschine, Démosthène aurait été saisi de panique devant Philippe. D'après lui, il « commence à balbutier d'une voix mourante de peur un exorde obscur, puis, à peine entré dans la question (μικρὸν προαγαγὼν ἄνω τῶν πραγμάτων), il se tait tout à coup (ἐσίγησε), perd contenance et ne peut plus trouver la parole (ἐκπίπτει⁴⁸ τοῦ λόγου) [...]. Philippe, le voyant dans cet état, l'exhorte à retrouver son assurance [...], mais Démosthène ne parvient pas à se ressaisir [...]. Comme le silence dure (σιωπή),

⁴³ Voir Carlier 2006, 148.

⁴⁴ Cfr., par exemple, la sauvegarde (ἄδεια) qu'assurait aux acteurs leur profession : Demosth. V 6 ; XIX *Arg. II* 2. Voir à ce sujet Pickard-Cambridge 1968, 279 ; Gazzano 2016, 132.

⁴⁵ Voir Carlier 2006, 148 ; Brun 2015, 156-157.

⁴⁶ Aeschin. II 121.

⁴⁷ Sur le choix des ambassadeurs envoyés auprès de Philippe en 346 (liens personnels, connaissance des dossiers, représentation historique), voir Brun 2017, 667-674.

⁴⁸ Il s'agit d'un terme qui fait partie du vocabulaire du théâtre. Voir Duncan 2006, 68 et n. 33.

le héraut invite les ambassadeurs à se retirer »⁴⁹. Cet épisode est rejeté par Plutarque⁵⁰ et est cité seulement par Eschine, dans le même contexte que l'épisode évoqué précédemment. Néanmoins, il faut opérer entre eux une distinction : dès lors que Démosthène n'évoque nulle part son attitude en Macédoine lors de la première ambassade et qu'il ne contredit pas Eschine sur ce point, on peut penser qu'il y a une part de vérité dans le récit de ce dernier. On se doit alors d'élargir la perspective : contrairement au « silence » d'Aristodémos, qui pourrait être attribué aux manœuvres politiques de la période⁵¹, le « silence » de Démosthène peut être expliqué par le fait qu'il n'était pas naturellement éloquent et qu'il a manqué de sang-froid devant Philippe⁵².

Suite au retour de la première ambassade à Athènes et à l'ampleur des débats devant l'Assemblée du peuple à propos des termes présentés, une seconde ambassade, composée des mêmes membres que la première, est envoyée en Macédoine en 346, pour recevoir les serments de Philippe et de ses alliés. Ici, encore, les plaidoyers de Démosthène et d'Eschine prononcés en 343 lors du procès de l'ambassade infidèle et ceux prononcés en 330 lors du procès intenté cette fois-ci par Eschine⁵³ sont les seules sources dont nous disposons pour reconstituer les faits dont les deux orateurs donnent leur propre version.

Malgré le décret voté qui prescrivait que les ambassadeurs athéniens devaient partir par les voies les plus rapides pour arriver en Macédoine et malgré les protestations de Démosthène qui demandait à ce que l'on fasse prêter serment à Philippe le plus rapidement possible, les ambassadeurs, s'en étant peu souciés (βραχὺ φροντίσαντες), voyagent lentement et restent immobiles (καθῆντο) à Pella pendant trois mois, en attendant que Philippe revienne de son expédition en Thrace⁵⁴. Le reproche vient de Démosthène et, lorsqu'il s'attaque à Eschine, il est

⁴⁹ Aeschin. II 34-35.

⁵⁰ Plut. *Dem.* 16, 2 καὶ ὅτε πρεσβείων δέκατος ἦκεν εἰς Μακεδονίαν, ἤκουσε μὲν ἀπάντων ὁ Φίλιππος, ἀντίπε δὲ μετὰ πλείστης ἐπιμελείας πρὸς τὸν ἐκείνου λόγον : « et, lorsqu'il vint en ambassade avec neuf collègues en Macédoine, Philippe sans doute les écouta tous, mais c'est au discours de Démosthène qu'il répondit avec le plus de soin ».

⁵¹ Voir Sealey 1993, 302 n. 25 ; Carlier 2006, 148 ; Brun 2015, 157.

⁵² Voir Carlier 2006, 151. Cfr. Montiglio 2000, 141-142.

⁵³ En 337/6, Eschine attaque comme illégale la proposition de Ctésiphon de couronner Démosthène en récompense de sa valeur, de son intégrité et parce qu'il ne cesse de parler et d'agir pour le plus grand bien du peuple. Le procès est, pourtant, jugé en 330/29. Les deux discours (Aeschin. III et Demosth. XVIII) constituent un bilan de la politique de Démosthène.

⁵⁴ Demosth. XVIII 30. Voir aussi Demosth. XIX 155-158. En effet, le chiffre de trois mois donnés par Demosth. XVIII 30 devient cinquante jours (vingt-trois jours l'aller et vingt-sept jours pour le séjour à Pella) dans Demosth. XIX 155. Voir aussi Yunis 2005, 162 n. 145, qui remarque que le voyage en bateau depuis Oréos (en Eubée) à un port proche de Pella peut durer seulement deux à trois jours.

bien entendu possible qu'il tente de donner une image négative des ambassadeurs. Dans un premier temps, il attribue leur inaction à leur corruption par Philippe, ce qui pourrait être vu comme un acte de trahison - du reste, il ne faut pas ignorer que le stratège Proxénos qui devait les conduire là où se trouvait Philippe a été déféré devant la justice, qui l'a condamné pour son inaction⁵⁵. Dans un deuxième temps, il les tient responsables de la perte des places athéniennes de Thrace ; comme la paix serait fondée sur le *statu quo*, Philippe aurait dû renoncer à poursuivre la conquête des places athéniennes dès qu'il aurait prêté serment, alors que l'attitude accommodante des ambassadeurs lui a permis d'achever l'établissement de la domination macédonienne en Thrace. Pourtant, à l'antipode de ce portrait négatif se trouve l'image esquissée par Eschine, qui interprète l'inaction des ambassadeurs non comme un acte de trahison, mais comme un acte destiné à servir les intérêts de leur cité. En d'autres mots, pour Eschine⁵⁶, les ambassadeurs ont « désobéi » à l'instruction concernant la prestation de serment de Philippe, qui n'était qu'une affaire qui pouvait être réglée facilement, pour obéir à une autre de leurs instructions, « faire tout ce qu'ils pourront d'avantageux », une instruction vague selon lui, qui leur permettait de délibérer sur l'ensemble des problèmes concernant Athènes et Philippe et qui pouvait apporter les plus grands avantages à la cité.

Ainsi, loin de constituer un groupe homogène, la seconde ambassade de 346 s'avère être divisée en deux parties⁵⁷. En effet, si l'on se fie à Eschine, on y trouve, d'un côté, Démosthène, qui commence son discours devant Philippe en proférant des calomnies contre ses collègues (διαβολήν τινα ὑπειπὼν κατὰ τῶν συμπρέσβεων)⁵⁸. En reprochant aux autres ambassadeurs de ne pas partager tous le même but ou les mêmes idées, il tente de montrer, semble-t-il, qu'il était le seul

⁵⁵ Demosth. XIX 280-281, fait référence à un descendant d'Harmodios. Selon le scholiaste de Démosthène (Schol. Demosth. XIX 493), le descendant dont il est question ici serait le stratège Proxénos. Si l'on se fie au témoignage du scholiaste sur l'identification de deux hommes, Proxénos a été déféré devant la justice, qui l'a condamné, sans qu'on connaisse la peine ou l'amende imposée. Cfr. Davies 1971, 478 ; Sealey 1993, 175.

⁵⁶ Aeschin. II 103-104. Voir à ce sujet Carlier 2006, 157.

⁵⁷ De nouveau, l'exemple le mieux conservé sur la manière dont s'articulent les relations entre les membres d'une ambassade pendant leur mission vient des ambassades de 346, car, pour ce qui est d'un autre cas, celui de Timagoras, ambassadeur athénien à Suse en 367, nous ne sommes pas suffisamment renseignés : Timagoras est condamné à mort sur l'accusation de son collègue Léon : il l'a accusé de collusion avec Pélopidas, qui se trouvait aussi à la cour du Grand Roi (sur le discours de Pélopidas, voir Tuci 2019, 42-43), et de trahison au profit du Roi perse, qui lui aurait donné 40 talents. Voir Demosth. XIX 31 ; 137 ; 191 ; Xen. *Hell.* VII 1, 38. Sur cet épisode et ses versions différentes, voir Mitchell 1997, 128-129.

⁵⁸ Aeschin. II 109. Voir Adcock - Mosley 1975, 95, qui soulignent eux aussi la difficulté de distinguer où se trouve la vérité dans les plaidoyers des deux orateurs.

à négocier tant pour l'intérêt d'Athènes que pour celui de Philippe. D'un autre côté, on trouve le reste des ambassadeurs. Ce ne sont pas seulement les insultes de Démosthène qui font d'eux un groupe opposé à lui. C'est aussi leur réaction à ses paroles devant Philippe : d'après Eschine, Démosthène a fait un rapport absolument ridicule (καταγέλαστα παντελῶς) des services qu'il avait offerts aux envoyés de Philippe pendant leur séjour à Athènes, qui a conduit les autres ambassadeurs à se voiler la face de honte (ἐνεκαλύψαντο)⁵⁹. Pour autant, ce qui constitue pour Eschine et son groupe un discours ridicule, n'est pour Démosthène qu'une preuve de ses prévenances à l'égard des envoyés macédoniens, conformément à la tradition et à la générosité due à des ambassadeurs qui viennent pour la première fois à Athènes⁶⁰.

Malgré la conclusion de la paix avec Philippe, l'enchaînement des événements qui la suivent montre que l'opinion publique à Athènes reste divisée sur la politique à suivre à son égard, puisqu'il apparaît qu'on a échoué à négocier une paix satisfaisante pour Athènes⁶¹. Dans ce climat d'incertitude et d'irritation, une série de procès se tient contre des hommes représentant différentes opinions politiques vis-à-vis de la Macédoine. Parmi ceux-ci, une accusation pour forfaiture au cours de la seconde ambassade est portée contre Eschine (*graphè parapesbeias*). Les reproches qui lui sont adressés à plusieurs reprises s'imposent, au début, de manière indirecte : dans l'épilogue de la deuxième *Philippique*, Démosthène appelle les Athéniens à sévir contre les responsables de la domination de Philippe après la paix de 346, sans les nommer, mais en parlant des ambassadeurs qui « taisent » les conditions (τῶν πρέσβεων σεσιωπηκότων) qui ont fait d'autres ambassadeurs des corrompus (δεδωροδοκικότες)⁶². À ces accusations indirectes

⁵⁹ Aeschin. II 111.

⁶⁰ Demosth. XIX 235-236.

⁶¹ Voir, par exemple, Demosth. XIX 19-24 ; 48-49 ; 111-113 ; 128 ; 132 ; 137 : dans l'Assemblée qui suit la conclusion de la paix, le peuple se fie au rapport d'Eschine et vote la proposition de Philocrate qui étend l'alliance aux descendants de Philippe et qui prend des mesures en faveur des Phocidiens, alors que, quelques jours après, quand Philippe écrit aux Athéniens pour demander des secours militaires, le peuple décide de ne pas envoyer de soldats. Ensuite, quand les Phocidiens capitulent et que Philippe ne tient pas ses promesses au sujet des Thébains et des Phocidiens, le peuple est déçu et refuse d'envoyer la théorie traditionnelle aux Jeux Pythiques. Il proteste de même quand Eschine présente la demande des Thessaliens et des ambassadeurs de Philippe pour que les Athéniens reconnaissent la participation du roi à l'Amphictyonie.

⁶² Demosth. VI 34. Le terme δωροδοκέω ne désigne pas nécessairement le statut des ambassadeurs considérés comme tels, puisque les présents reçus dans le cadre des missions diplomatiques pourraient servir de base à une accusation de corruption portée par des ennemis politiques. Sur le rapport entre la réception des présents et la corruption et l'interprétation qu'on fait, voir Mitchell 1997, 182-183. Voir aussi Harris 1995, 86-87, quant à la relation et aux échanges entre Philippe et Eschine.

qui impliquent que des envoyés se sont vendus à Philippe pour parler contre l'intérêt de la cité, viennent s'ajouter les accusations nominatives pendant le procès de l'ambassade. Sur ce point, il est intéressant de regarder, par exemple, comment Démosthène affirme que les mensonges que Philippe n'osait imaginer dans son propre intérêt (οὐκ ἐτόλμα ψεύσασθαι), qu'il n'avait pas écrits dans ses lettres et qu'« aucun de ses ambassadeurs n'avait dits » (πρεσβευτῆς οὐδεὶς εἶπε τῶν παρ' ἐκείνου), Eschine et les autres ambassadeurs se sont vendus « pour les dire et pour tromper » les Athéniens (ἐξηπάτων)⁶³. En même temps, à l'occasion du procès sur la couronne de 330, Démosthène ne cesse de répéter que Philippe avait pris à ses gages Eschine, soit isolément, soit de concert avec les autres ambassadeurs, pour tromper les Athéniens (ἐξηπάτησθε) et « dire et faire des rapports mensongers » devant eux (εἰπεῖν καὶ ἀπαγγεῖλαι, οὐδὲν ἀληθὲς ὑμῖν ἀπαγγεῖλάντων), ce qui a conduit à un désastre total⁶⁴. Pour Démosthène, qui tente, en 343, de convaincre les Athéniens que les artisans de la paix, excepté lui, ont trahi leurs intérêts, Eschine doit être considéré comme un ambassadeur « infidèle » et condamné comme tel ; quant aux juges athéniens, leur décision de l'acquiescer à une majorité de trente voix seulement⁶⁵ donne à voir que le peuple à l'Assemblée comme dans les tribunaux était divisé sur la politique à tenir envers Philippe⁶⁶.

Dans un contexte aussi polémique s'inscrit, enfin, un témoignage très fragmentaire dont on dispose sur l'orateur Démade. Probablement grâce à sa contribution déterminante en tant qu'ambassadeur devant Alexandre en 335, où il est parvenu à réconcilier Athènes et le roi⁶⁷, il a reçu des honneurs exceptionnels⁶⁸ : il a été honoré d'une statue de bronze à son image à l'Agora et de repas au Prytanée. C'était la première fois qu'on décernait de telles récompenses à un orateur et ambassadeur⁶⁹, ce qui pourrait avoir été une des raisons pour l'action en illégalité intentée par Polyuctos contre Képhisodotos, qui avait proposé le décret

⁶³ Demosth. XIX 68.

⁶⁴ Demosth. XVIII 33 ; 42.

⁶⁵ [Plut.] *Mor.* 840c.

⁶⁶ Cf. Worthington 2013, 209 ; Brun 2015, 188-189.

⁶⁷ Arr. *Alex. Anab.* I 10 ; Diod. XVII 15 ; Plut. *Dem.* 23, 4-6. Voir Brun 2000, 73-78.

⁶⁸ Leur datation n'est pas certaine et elle dépend des raisons pour lesquelles Démade est honoré. D'un côté, il avait, après la bataille de Chéronée (338), été chargé des négociations entre Athènes et Philippe et avait facilité la conclusion de la paix entre les deux parties. D'un autre côté, il était, après la destruction de Thèbes par Alexandre, le responsable de la réconciliation entre Athènes et Alexandre. Ces deux épisodes peuvent justifier chacun un éloge à Démade (Harris 2001, 213), tandis que le dernier est considéré plus probable : e.g. Conomis 1961, 126, 127 ; Hansen 1974, 39 ; Kralli 1999/2000, 147 ; Brun 2000, 78-80 ; Monaco 2011, 228.

⁶⁹ Voir Kralli 1999/2000, 148.

honorifique. En effet, dans le plaidoyer de Lycurgue, qui participe aussi à l'accusation⁷⁰, Démade est comparé à Périclès, qui avait été récompensé d'une simple couronne d'olivier, en dépit de ses exploits. Ce n'est pourtant pas là la seule raison de l'accusation. Ses deux accusateurs critiquent également les relations d'amitié de Démade avec Philippe, en lui reprochant d'avoir reçu des présents de Philippe, d'avoir bu avec lui en « se régaland contre la cité » (κατὰ τῆς πόλεως εὐωχομένῳ) et d'avoir eu des relations avec ses ambassadeurs (συνηνέχθης τοῖς ἐκείνου πρέσβεσι), en s'associant avec eux sous serment (συνομνύμενος)⁷¹. Ainsi se dessine le portrait d'un ambassadeur qui ne parle pas pour le bien de sa cité et qui se met en faveur de la Macédoine, parce qu'il est corrompu et qu'il garde des rapports avec la cour macédonienne. Dans la mesure où ce témoignage fait partie de l'accusation portée contre Képhisodotos, il va de soi qu'il ne peut pas être pris au pied de la lettre pour savoir si Démade a vraiment agi contre l'intérêt d'Athènes. Quant aux juges, ils ont retenu le décret honorifique et ont reconnu la contribution de Démade au salut de leur cité. C'est une décision qui, pensons-nous, doit avoir été prise conformément aux circonstances du moment, dans le cadre de la politique de rapprochement avec Alexandre, puisque, si l'on se fie à Plutarque, la statue de Démade a été détruite, très probablement, après la mort du roi en 323⁷².

B. Les discours des ambassadeurs du point de vue de l'État visité : termes et figures

S'adresser aux autorités d'un État étranger et respecter les instructions données par l'État d'origine ne signifie pas toujours que les discours des ambassadeurs soient favorablement accueillis par le peuple visité. Leurs paroles peuvent être rejetées ou être considérées comme ne promouvant pas les bonnes relations entre les pays concernés, et, selon les intérêts en jeu et les circonstances historiques, cette critique peut venir soit de l'ensemble du peuple soit des hommes politiques du moment. Les cas attestés chez les orateurs attiques nous aident à mesurer la pertinence des propos et des critiques énoncées à leur égard.

Le premier témoignage date des guerres médiques (479). Le roi de Macédoine Alexandre I^{er}, qui était autrefois l'ami des Athéniens, vient, en tant qu'ambassadeur de Xerxès, leur demander (ἤτησε) la terre et l'eau et, à cause de cette demande, manque d'être lapidé (μικροῦ δεῖν κατέλευσαν)⁷³. Il s'agit de la

⁷⁰ De son plaidoyer, seuls quelques fragments ont été sauvés, qui établissent que le décret était illégal et que Démade ne méritait pas ces honneurs : Lyc. fr. IX, 1 Conomis.

⁷¹ Lyc. fr. IX, 2-3 Conomis ; Polyuect. fr. 2 Baïter - Sauppe.

⁷² Plut. *Mor.* 820e. Voir Kralli 1999/2000, 147 et n. 35.

⁷³ Lyc. *Leoc.* 71.

version présentée par Lycurgue dans le *Contre Léocrate*, prononcé en 331/0, pour accuser Léocrate de trahison, parce qu'il avait quitté Athènes au lendemain de la bataille de Chéronée (338) et, ainsi, trahi, selon l'orateur, la cité, les lois et les traditions sacrées. Dans le passage concerné, l'orateur incite les juges athéniens à penser à leurs ancêtres, qui ont cru devoir tirer vengeance d'une simple parole, et, ainsi, à punir eux aussi du dernier supplice Léocrate qui, par ses actions, a asservi la cité à l'ennemi. Or il s'agit d'une version qui témoigne de l'exploitation d'un événement historique à des fins rhétoriques, car Hérodote rapporte que, bien que les Athéniens aient rejeté le message du Grand Roi, ils n'ont jamais failli lapider Alexandre⁷⁴. En d'autres mots, pour Lycurgue, les juges doivent prendre le passé pour exemple et condamner Léocrate. Dans une période où la cité se tourne vers une « forte mobilisation des esprits »⁷⁵ et une réorganisation dans plusieurs domaines⁷⁶, Lycurgue fait appel aux ancêtres⁷⁷ qui ont condamné à mort ceux qui n'ont trahi qu'en parole une cité, alors que ses concitoyens acquitteraient l'homme qui, dans ses actes, et non seulement en parole, a trahi le peuple⁷⁸. Les juges ne doivent pas donc trahir leurs principes ni leurs traditions en prononçant un verdict indigne d'eux. Ils ne doivent pas oublier de quels hommes ils sont les héritiers et leur sentence doit être conforme à celle que ceux-ci auraient rendue, car ils n'ont pas seulement reçu l'héritage de leurs biens : ils ont aussi reçu leurs serments et la parole qu'ils ont engagée aux dieux⁷⁹.

Néanmoins, l'exemple le plus connu du V^e siècle concerne le relèvement des murs athéniens grâce à la ruse de Thémistocle⁸⁰. Parmi les orateurs attiques, c'est

⁷⁴ Hdt. VIII 140-144. Sur le choix d'Alexandre en tant qu'ambassadeur, voir Piccirilli 2002, 47-51. Sur la diplomatie perse et ses moyens pour neutraliser ses ennemis potentiels, voir Bauslaugh 1991, 95.

⁷⁵ Voir Habicht 2006, 45.

⁷⁶ Cette réorganisation se traduit par l'augmentation des revenus publics, le redressement des forces militaires, l'application de réformes importantes, l'embellissement par des constructions publiques et, enfin, par une redéfinition de la communauté. Voir Habicht 2006, 41-45 ; Azoulay 2011, 191-217 ; Faraguna 2011, 67-70.

⁷⁷ Sur la manière dont les discours qui datent de l'époque de Lycurgue font référence au passé d'Athènes, non seulement pour convaincre les juges de l'innocence ou non de l'accusé, mais aussi pour pouvoir créer un lien entre ce passé glorieux et les années après Chéronée, voir Hesk 2012, 208.

⁷⁸ Lyc. *Leoc.* 116. On retrouve le même appel dans Lyc. *Leoc.* 123. Cf. Hesk 2012, 212-214.

⁷⁹ Lyc. *Leoc.* 127. Il ne reste aux juges qu'à interpréter les paroles des plaideurs à propos des ancêtres pour prendre leur décision. Voir à ce propos Hesk 2012, 219.

⁸⁰ Thuc. I 89-93. Voir Piccirilli 2002, 51-54. À l'exception de Thucydide, le reste de la tradition antique qualifie l'action de Thémistocle de στρατήγημα (ce mot est moins négatif que le mot ἀπάτη ; voir à ce propos Cuniberti 2017, 682 n. 18) ou ἀπάτη. Voir ainsi le mot ἐξαπατήσαι chez Demosth. XX ci-après.

surtout⁸¹ Démosthène, dans le *Contre Leptine*, qui présente l'épisode de manière détaillée⁸². Suivant son récit, Thémistocle, qui était « le plus illustre » des Athéniens de son temps, presse ses concitoyens de se mettre au travail et leur recommande, s'il se présentait quelque émissaire de Lacédémone, de le retenir. Quant à lui, il part en ambassade auprès des Lacédémoniens. Là, au cours des pourparlers (λόγων δὲ γιγνομένων), des rapports étant parvenus sur cette réfection des murs d'Athènes, Thémistocle les dément (ἀρνεῖσθαι) et propose l'envoi d'une ambassade afin d'enquêter. Puis, comme celle-ci ne revenait pas, il conseille d'en envoyer une seconde. Se faisant ainsi envoyer à Sparte sous prétexte de négocier, Thémistocle oblige les Spartiates à s'incliner devant la construction des murs.

Pour caractériser l'action de Thémistocle, Démosthène utilise l'infinitif ἐξαπατήσαι⁸³, signifiant « tromper quelqu'un en lui faisant croire une autre chose ». Le terme revêt dans le texte une double valeur. D'un côté, l'on doit prendre en considération la rhétorique du discours qui sert à faire l'éloge du stratège Conon⁸⁴. À ce sujet, Démosthène compare les deux hommes et les moyens qu'ils ont utilisés pour atteindre le relèvement des murs, l'un par la dissimulation (λαθῶν), l'autre en remportant la victoire sur ses opposants (νικήσας), pour conclure que, lorsque Thémistocle continue à être qualifié d'homme le plus illustre de son temps, en dépit de la ruse, la construction des murs par Conon, grâce à sa victoire à Cnide (394), doit lui faire plus d'honneur⁸⁵. Dans cette optique, loin de dévaloriser Thémistocle, Démosthène emploie l'infinitif ἐξαπατήσαι pour énumérer les exploits de Conon. D'un autre côté, le même terme s'inscrit dans les enjeux et les stratégies d'une ambassade. Il peut ainsi décrire parfaitement

⁸¹ Voir aussi Lys. XII 63, mais l'épisode est moins détaillé.

⁸² Demosth. XX 73.

⁸³ Pour des cas parallèles, voir e.g. Hdt. I 21-22 : Thrasyboulos, le tyran de Milet, à propos d'une trêve avec Alyattès (μηχανῶται); Thuc. V 43-46 : Alcibiade emploie un stratagème (μηχανῶται) à l'égard des ambassadeurs lacédémoniens qui se trouvaient à Athènes, en 420, avec les pleins pouvoirs (*autokratores*) pour traiter tous les points en litige qui divisaient Athènes et Sparte. Craignant leur influence, il leur promet son appui et leur fait croire que, s'ils n'admettaient pas devant l'Assemblée l'existence de leurs pleins pouvoirs - qu'ils avaient déclarés devant le Conseil -, il leur ferait rendre Pylos et réglerait tout le reste. Il visait à les accuser devant le peuple de duplicité et, ainsi, à empêcher les Athéniens d'accepter leurs propositions et à conclure une alliance avec Argos, Élis et Mantinée. Son stratagème réussit. Ce ne sont pas seulement les Spartiates qui se laissent duper par Alcibiade (ἡπατημένων), mais aussi Nicias (ἐξηπατημένος), l'homme qui pensait qu'il fallait, de préférence, être amis avec les Spartiates : ces derniers ne l'avaient pas averti du changement de leur stratégie, avec ce refus de reconnaître l'existence de leurs pleins pouvoirs. De cette manière, le stratagème d'Alcibiade aurait favorisé, d'un côté, les relations avec Argos, mais aurait défavorisé, d'un autre côté, les Spartiates et la politique de son compatriote, Nicias.

⁸⁴ Voir aussi Canevaro 2016, 310-312.

⁸⁵ Demosth. XX 74.

l'opinion que les Spartiates auraient formulée à l'égard de l'ambassade de Thémistocle et les sentiments d'irritation (ἀδήλως ἤχθοντο), par ailleurs rapportés par Thucydide⁸⁶, pour avoir été trompés par les manœuvres des Athéniens. Le jugement que l'on peut porter sur son ambassade est, par conséquent, bien différent selon qu'on est athénien ou lacédémonien : pour les Athéniens, Thémistocle peut rapporter des mensonges ou ne pas révéler toute la vérité, afin de servir les intérêts de sa mission⁸⁷ ; au contraire, pour les Lacédémoniens, l'ambassade de Thémistocle n'a pas servi la bonne entente entre les deux cités.

À la fin du même siècle et suite à l'établissement du régime des Trente à Athènes (404)⁸⁸, des ambassadeurs lacédémoniens exigent (ἐξαιτήσοντας) que les Argiens livrent quelques Athéniens réfugiés à Argos⁸⁹. Les Argiens décrètent alors que si ces envoyés n'avaient pas quitté leur territoire avant le coucher du soleil, on les tiendrait pour ennemis (πολεμίους κρίνειν)⁹⁰, une réponse liée au respect des suppliants et de l'indépendance de la cité. On trouve la même attitude adoptée par les Athéniens un demi-siècle plus tard, quand les ambassadeurs de Cleitarchos et de Philistidès, respectivement tyrans à Oréos et à Érétrie et soutenus par Philippe dans le cadre de ses interventions en Grèce (342), ont été regardés par Athènes comme des ennemis (ὡς ἐχθρούς) qui ne parlaient que de choses injustes (οὔτε δίκαια) et sans intérêt (οὔτε συμφέροντα λέγοντας) et ont été, pour cette raison, expulsés (ἀπίλασε) par la cité⁹¹. En effet, le comportement tenu par les Athéniens à l'égard des envoyés eubéens a fait suite à l'expulsion même des ambassadeurs athéniens

⁸⁶ Thuc. I 92, 1.

⁸⁷ Cfr. Cuniberti 2017, 683, parlant aussi des discours faux ou trompeurs qui sont des outils de l'action diplomatique.

⁸⁸ Sur la date de l'épisode, voir Trevett 2011, 269 n. 38.

⁸⁹ Sur la demande faite par les Spartiates exigeant l'extradition des Athéniens qui se sont réfugiés aux cités grecques pour se protéger contre l'oligarchie des Trente, voir Bearzot 2020, 155-165.

⁹⁰ Demosth. XV 22. Cfr. Diod. XIV 6, 2. Cfr. aussi Piccirilli 2002, 108-110, parlant de la tonalité des discours des ambassadeurs qui s'avère parfois être menaçant et qui suscite le mécontentement des auditeurs.

⁹¹ Demosth. XVIII 82. D'après Giovannini 2007, 95, « refuser de recevoir une ambassade étrangère, la renvoyer sans lui laisser la possibilité d'accomplir sa mission équivalait pratiquement à un acte de guerre, exprimant la détermination à ne pas négocier avec l'adversaire ». Sauf les deux exemples cités chez Démosthène, Giovannini (n. 21) ajoute les cas suivants : Hdt. VII 149 (les Argiens refusent l'accès à l'assemblée à une ambassade « des Grecs liés par un serment contre la Perse », voir Hdt. VII 148) ; IX 5 (les Athéniens refusent l'accès à l'assemblée à un envoyé de Xerxès) ; Thuc. V 61, 1 (les Argiens refusent l'accès à l'assemblée aux stratèges athéniens Lachès et Nicostratos) ; 84, 3 (les Méliens font de même à l'égard d'une ambassade athénienne) ; Xen. *Hell.* II 2, 13 (les éphores demandent aux ambassadeurs athéniens de quitter leur territoire) ; Livy XLI 24, 20 (les Achéens, intimidés par la présence d'envoyés romains, refusent de recevoir une ambassade du roi Persée).

par le peuple d'Érétrie (τοὺς ὑμετέρους πρέσβεις ἀπήλασε)⁹².

Quelques années avant, en 357, nombre de cités membres de la seconde Confédération maritime (377) se révoltent contre Athènes et sont engagées dans un conflit armé (la guerre des Alliés), qui, en 355, sous la pression perse, prend fin et aboutit à la reconnaissance par Athènes de l'indépendance des cités révoltées. La guerre, même si elle n'est pas synonyme d'une dissolution complète de la Confédération, l'est d'un tournant essentiel dans la politique athénienne, du moins pour les années qui suivent la défaite⁹³. Plus précisément, la fin de la guerre est une occasion pour que la cité établisse une nouvelle hégémonie pacifique⁹⁴. Pourtant, bien que le peuple athénien ait choisi de conclure la paix, il existe dans la cité d'Athènes des orateurs qui n'ont pas accepté le recul de 355 et l'abandon d'une politique agressive. Démosthène s'oppose ainsi, en 354, devant l'Assemblée du peuple, à des propositions visant à faire la guerre au Roi des Perses⁹⁵, de peur qu'il ne prépare une invasion de la Grèce, parallèlement aux préparatifs militaires qu'il engage pour assurer l'obéissance des satrapes non disciplinés. L'orateur résume son plan en trois axes : se préparer contre les ennemis actuels, se défendre contre le Roi et contre tout autre ennemi et ne commander injustement les autres ni en paroles, ni en action⁹⁶. Pour cela, il propose de ne pas faire pour le moment appel aux Grecs, parce que le résultat recherché n'est pas sûr, étant donné que la crainte chez eux n'est pas encore assez forte pour l'emporter sur les griefs qu'ils ont contre les Athéniens et qui sont dus à la seconde Confédération maritime. Par conséquent, au cas où les Athéniens décideraient d'envoyer des ambassadeurs aux Grecs, ceux-ci iraient de cité en cité, dit-il, « déborder des

⁹² Demosth. IX 66.

⁹³ Sur les événements de ces années, voir Buckler 2003, 351-384. Sur les relations d'Athènes avec ses alliés cycladiques pendant la guerre et sur ses conséquences, voir Bonnin 2015, 274-283, où il conclut que même si la guerre des Alliés est considérée comme l'événement qui ruine l'impérialisme athénien, « à une échelle régionale plus modeste, elle a aussi consacré l'empire d'Athènes sur les Cyclades ».

⁹⁴ En d'autres mots, l'établissement de relations pacifiques avec les autres cités et l'abandon de l'empire injuste n'équivalent cependant pas à l'abandon de toute forme d'hégémonie. Sauf Démosthène, Isocrate le montre clairement quand il exhorte les Athéniens à se montrer pacifiques par leurs actions justes, mais guerriers par leurs préparatifs (VIII 136). Cette proposition est aussi suivie par Xénophon, car, selon lui (*Vect.* 5, 2), l'établissement de la paix permettra à la cité non seulement d'améliorer ses finances mais d'obtenir de nouveau son hégémonie dans le monde grec. Voir à ce sujet Gauthier 1976, 199, 212-213 ; Bouchet 2014, 72-73, 206-210 ; De Martinis 2018, 149-150.

⁹⁵ Demosth. XIV 3. Sur ce choix politique de Démosthène, voir e.g. Sealey 1993, 128-129 ; Carlier 2006, 78-81 ; Worthington 2013, 84-89.

⁹⁶ Demosth. XIV 41.

rhapsodies »⁹⁷. Démosthène choisit d'employer ici le verbe ῥαψωδῆσουσιν, puisqu'il revêt une valeur particulière. Le terme fait partie du vocabulaire technique et signifie, d'abord, « réciter des fragments de poèmes épiques » ou « réciter comme un rhapsode », avec pour but d'amuser son auditoire plutôt que de le faire agir⁹⁸. Dans cet esprit et selon le contexte, le terme arrive à faire référence à la fois à celui qui « récite machinalement » et à l'impact que sa parole pourrait avoir sur son auditoire. Le recours à ce terme implique ainsi que les paroles des ambassadeurs athéniens ne trouveraient aucun écho parmi les autres Grecs⁹⁹.

Quant aux affaires macédoniennes, Philippe envoie, en 344/3, à Athènes une ambassade, dont faisait partie Python de Byzance, pour négocier une révision de la paix de 346¹⁰⁰. Ses ambassadeurs promettent une révision des clauses non satisfaisantes du traité, mais évitent, en même temps, de protester contre les demandes formulées par le peuple athénien. En effet, à l'initiative d'Hégésippe de Sounion¹⁰¹ – adversaire parmi les plus décidés de Philippe –, les Athéniens demandent des modifications si importantes que Philippe est obligé un peu plus tard de les refuser, quand les ambassadeurs athéniens, parmi lesquels Hégésippe, voyagent à Pella pour négocier sur les points contestés de la paix¹⁰².

L'épisode est connu par Hégésippe lui-même, dans le discours qu'il adresse en 342 au peuple athénien. L'orateur fait d'abord référence à la séance de l'Assemblée d'Athènes, où les envoyés de Philippe ont pris la parole et où le décret voté par les Athéniens sur l'amendement du traité a été présenté : il s'agissait, en effet, de proposer comme correction que « chacune de deux parties possède ce qui est à lui » (ἐκατέρου ἔχειν τὰ ἑαυτῶν), au lieu de « posséder ce qu'elle détenait » (ἔχειν αὐτὸν ἃ εἶχεν)¹⁰³. Or, dit Hégésippe, Philippe a prétendu par la suite que ses envoyés n'ont pas parlé devant les Athéniens de cela (μηδὲ τοὺς πρέσβεις ταῦτ' εἰρηκέναι πρὸς ὑμᾶς)¹⁰⁴, en reprochant par conséquent au peuple d'Athènes d'avoir adopté dans la formulation du décret un langage que ses envoyés n'avaient pas tenu. Ainsi, Hégésippe se demande comment il est possible que le peuple ait voté une proposition qui aurait « dénaturé les paroles des ambassadeurs » (τὴν καταψευδομένην γνώμην τῶν πρέσβεων), au moment où les discours de ces derniers venaient d'être prononcés ; le décret athénien ne peut

⁹⁷ Demosth. XIV 12.

⁹⁸ Voir Trevett 2011, 247 n. 18.

⁹⁹ Cfr. Rubinstein 2016, 86.

¹⁰⁰ Sur l'ambassade de Python, voir Sealey 1993, 172-174 ; Harris 1995, 108-114.

¹⁰¹ Sur Hégésippe, voir Davies 2011, 13-20 ; Gallo 2018, 7-20.

¹⁰² Demosth. XIX 331.

¹⁰³ [Demosth.] VII 18 ; 26.

¹⁰⁴ [Demosth.] VII 18.

donc avoir été rédigé que conformément à leurs dires¹⁰⁵. En revanche, selon lui, les ambassadeurs n'ont pas osé monter à la tribune et déclarer que les Athéniens altéraient leurs paroles (καταψεύδεσθε ἡμῶν) et qu'ils leur faisaient dire ce qu'ils n'avaient pas dit (φατὲ ἡμῶς εἰρηκέναι ἃ οὐκ εἰρήκαμεν). Ils se sont retirés, au contraire, en silence (σιωπή)¹⁰⁶.

Rien dans le récit d'Hégésippe n'atteste que Philippe y présentait des avancées dans le sens dans lequel l'orateur les interprète¹⁰⁷. D'un côté, le « silence » des ambassadeurs suggère qu'ils n'étaient pas autorisés à accepter ou à refuser les demandes des Athéniens, mais seulement à rapporter chez eux le message qu'ils avaient obtenu¹⁰⁸. D'un autre côté, le recours fréquent aux mots indiquant le mensonge et à ceux qui y sont apparentés suffit à montrer qu'Hégésippe tente en 342 de dénoncer le roi et d'attribuer à ses ambassadeurs l'échec des négociations, suite au rejet des propositions athéniennes par Philippe. Pour obtenir les résultats recherchés et inciter le peuple à s'opposer à lui, Hégésippe s'efforce de prouver que c'étaient les ambassadeurs de Philippe qui avaient rapporté des mensonges, une présentation qui contredit, on l'a vu précédemment, les paroles de Démosthène dans le *Sur l'Ambassade* : du point de vue de Démosthène en 343, Philippe et ses envoyés n'avaient pas osé dire des mensonges dans leur propre intérêt, contrairement à Eschine qui s'est vendu pour les dire et tromper les Athéniens. Au contraire, du côté de Démosthène en 330, les ambassadeurs de Philippe ont été envoyés à Athènes pour déshonorer la cité (ἐν αἰσχύνῃ) et montrer son injustice (ἀδικοῦσσαν). Mais alors que Python a déployé son audace (θρασυνομένῳ) et s'est répandu contre les Athéniens en un flot de paroles hostiles (πολλῶν ῥέοντι κατὰ), l'orateur dit ne pas avoir battu en retraite, mais s'être levé pour répondre¹⁰⁹. Si Démosthène est ici convaincu des mauvaises intentions de l'ambassade de 344/3, c'est parce que cette fois-ci il exploite cet événement pour reprocher à Eschine le soutien qu'il a offert à Python. Bien évidemment, le point de vue de Philippe sur cette ambassade, ainsi que sur les autres qu'il a envoyées à Athènes est complètement différent de celui des Athéniens. Dans une lettre de protestation¹¹⁰ qu'il leur adresse en 340 et en s'attaquant aux orateurs athéniens,

¹⁰⁵ [Demosth.] VII 19. Voir Trevett 2011, 120-121 n. 29.

¹⁰⁶ [Demosth.] VII 20.

¹⁰⁷ Voir Trevett 2011, 120 n. 28 ; Brun 2015, 191.

¹⁰⁸ Voir à ce propos Harris 1995, 112 ; Piccirilli 2002, 47-48.

¹⁰⁹ Demosth. XVIII 136.

¹¹⁰ Il proteste, entre autres, du pillage de plusieurs localités thraces de son royaume par le stratège athénien Diopèthès et du comportement tenu à l'égard d'Amphilochos, ambassadeur envoyé au stratège pour lui réclamer la libération des prisonniers que ce dernier avait pris pendant le pillage. Aussi injuste ou désagréable que soit la parole d'Amphilochos, Diopèthès le fait arrêter (συλλαβῶν), le torture et ne le libère que contre une rançon de neuf talents. Voir [Demosth.] XII 3. Il s'agit d'un comportement exceptionnel de maltraiter ou même de tuer les envoyés. On dispose

il se met à souligner qu'alors qu'il envoie à Athènes des ambassadeurs choisis parmi tous ses alliés, pour être ses garants, et qu'il est disposé à conclure avec les Athéniens un arrangement équitable (δικαίως ὁμολογίας) en faveur des Grecs, ceux-ci ne veulent pas même accueillir les propositions (οὐδὲ τοὺς λόγους ἐδέξασθε) dont ses envoyés sont chargés¹¹¹.

En 341, un an après l'échec des négociations entre les Athéniens et Philippe et suite aux violations commises en Chersonèse par le stratège athénien Diopeithès, Démosthène justifie devant le peuple son soutien au stratège par la nécessité de faire obstacle à la volonté de domination de Philippe. Il accuse ainsi les Athéniens de paresse, ce qui leur a fait manquer des occasions contre Philippe, et se demande quelle serait l'opinion des autres Grecs quant à cette inaction¹¹². D'après Démosthène, ce sont surtout les ambassadeurs athéniens qui seraient ciblés par les autres Grecs, puisque les ambassades qui sont chaque fois envoyées disent que Philippe veut perdre tous les Grecs et qu'il faut ainsi se protéger de cet homme, au même moment où les Athéniens restent immobiles¹¹³. Dans l'argument rhétorique de Démosthène, les ambassadeurs paraissent, aux yeux des autres Grecs, leur créer des difficultés (πράγμαθ' ἡμῖν παρέχετε) à cause des accusations qu'ils lancent (κατηγορεῖτε)¹¹⁴. Ainsi, ces accusations semblent aller à l'encontre du succès de leur mission¹¹⁵ et le verbe κατηγορεῖτε laisse transparaître l'opinion qui pourrait être formulée à l'égard d'une ambassade par les autres États, si celle-ci ne semblait pas faire de rapports véridiques.

Or, un autre passage de la troisième *Philippique*, que Démosthène prononce peu de temps après le *Sur les affaires de la Chersonèse*¹¹⁶, vient nuancer la conclusion susdite et montre comment on peut faire usage du même terme de manière différente selon le cas et l'argumentation. La situation générale que présente la harangue est à peu près la même que celle décrite dans le précédent discours, sauf qu'il n'est plus question de Diopeithès¹¹⁷. Démosthène incite les Athéniens à

d'autres cas d'arrestation d'ambassadeurs (voir e.g. Thuc. III 72, 1 : les Athéniens ont emprisonné des ambassadeurs corcyréens pour ne pas reconnaître le régime oligarchique qui les a envoyés), mais la plupart date d'un état de guerre. Voir à ce propos Giovannini 2007, 95 et n. 22.

¹¹¹ [Demosth.] XII 18.

¹¹² Demosth. VIII 34.

¹¹³ Demosth. VIII 35. Il s'agit, entre autres, des ambassades envoyées en 342 dont nous parlons ci-après. Voir Trevett 2011, 141 n. 43.

¹¹⁴ Demosth. VIII 37.

¹¹⁵ Pour un même usage du terme κατηγορέω, voir aussi Demosth. X 32 : selon lui, si le Grand Roi apprend les entreprises de Philippe par les dénonciations (κατηγορούντων) des ambassadeurs athéniens, il peut croire qu'elles sont suggérées par l'intérêt particulier des Athéniens (ὑπὲρ τοῦ συμφέροντος τοῦ ἰδίου λέγειν).

¹¹⁶ Sur cette date, voir Carlier 2006, 197 ; Trevett 2011, 152.

¹¹⁷ Voir à ce propos Sealey 1993, 181-182.

l'action et cite, à cet effet, le terme κατηγορέω pour évoquer les ambassades envoyées aux Grecs, auxquelles il a déjà fait référence dans le *Sur la Chersonèse*. Le contexte est le suivant : face au danger posé par Philippe, qui, au début de 342, entreprend la conquête des cités de Cassopie et menace toute la Grèce du Nord-Ouest, jusqu'au golfe de Corinthe, Démosthène persuade l'Assemblée de le contrer partout où il cherche à étendre sa domination. Des ambassades sont ainsi envoyées dans tous les coins du Péloponnèse et les ambassadeurs portent partout autour d'eux des accusations (κατηγορίαί), dont le résultat est de contraindre Philippe à s'arrêter, à ne pas marcher contre Ambracie et à ne pas se lancer contre le Péloponnèse¹¹⁸. Ainsi, d'après l'orateur, les accusations lancées par les ambassadeurs athéniens parviennent à des résultats fructueux et aucune des cités ne s'oppose à leurs paroles, contrairement au passage précédent, où le mot κατηγορία revêtait un sens négatif pour esquisser le portrait des ambassadeurs.

Enfin, en 341, sous la menace que représente Philippe pour l'indépendance des Eubéens, Callias de Chalcis envoie à Athènes une ambassade, constituée de Glaukétés, Empédon et Diodoros, pour demander l'alliance athénienne¹¹⁹. Grâce à l'appui de Démosthène et de ses amis, Callias obtient l'alliance d'Athènes et les Chalcidiens parviennent à ne pas entrer dans la seconde Confédération maritime et à ne pas payer de contribution à Athènes¹²⁰. Pour reconstituer les faits, notre source principale est précisément le récit d'Eschine lors du procès de 330, où il donne toute sa force pour accuser Démosthène et, de ce fait, son récit ne doit être accepté qu'avec prudence. Pour Eschine, les envoyés de Callias ont apporté au peuple de « vaines espérances » (κενὰς ἐλπίδας), et à Démosthène et à son entourage de l'argent¹²¹. On ne s'étonnera pas que, dans ces circonstances, Eschine utilise l'expression κενὰς ἐλπίδας. Celle-ci démontre la contradiction entre le résultat fructueux de l'ambassade pour Callias et le contenu peu avantageux pour Athènes du message apporté par les envoyés : aux yeux d'Eschine, les Chalcidiens se sont assurés de l'alliance des Athéniens, se sont exemptés de siéger à Athènes dans le *synédriou* des alliés, et ils ont réussi à ne pas verser de contribution, alors qu'en contrepartie, les Athéniens ont obtenu l'accord des Chalcidiens de les secourir, si quelqu'un marchait contre eux¹²². Eschine reproche ainsi à Démosthène d'avoir perdu des occasions favorables à la cité et de l'avoir privée de revenus importants. Or, pour Démosthène et pour le peuple athénien qui a voté le traité, il n'en demeure pas moins que cette nouvelle alliance - au prix de certaines

¹¹⁸ Demosth. IX 72. Selon Bauslaugh 1991, 234-235, il n'est pas clair que les États du Nord-Ouest aient par la suite joint l'alliance contre Philippe.

¹¹⁹ Aeschin. III 90-91.

¹²⁰ Sur cette alliance, voir Harris 1995, 120-121 ; Landucci 2013 ; Knoepfler 2016, 138-139.

¹²¹ Aeschin. III 91.

¹²² Aeschin. III 91-92.

Désigner chez les orateurs attiques les discours des ambassadeurs « ratés »

concessions - est nécessaire en vue de la constitution d'une ligue contre Philippe, qui continue à s'imposer dans le monde grec. En fait, le succès de ce traité devient bientôt évident : d'abord, Oréos et Érétrie en Eubée se libèrent de Cleitarchos et Philistidès, partisans de Philippe, et, ensuite, Démosthène et Callias partent en tournée et gagnent des adhérents à la ligue¹²³.

Conclusion

En conclusion à cette analyse, on propose de dresser un tableau récapitulatif du vocabulaire désignant les discours des ambassadeurs que nous avons présenté¹²⁴.

Informer et son contraire	- σιωπή (Aeschin. II 35), σεσιωπηκότων (Demosth. VI 34), σιωπή ([Demosth.] VII 20); - ἐσίγησε (Aeschin. II 34) - τὴν πρεσβείαν οὐκ ἀπήγγειλεν (Aeschin. II 16) - ἐκπίπτει τοῦ λόγου (Aeschin. II 34) - μικρὸν προαγαγὼν (Aeschin. II 34) - κекώλυται ἀπαγγέλλειν (Aeschin. II 121), κекωλυκότα ἀκοῦσαι τάληθῆ (Demosth. XIX 8)
Demander	- ἐξαιτήσοντας (Demosth. XV 22), ἤτησε (Lyc. Leoc. 71) - κελεύειν (Demosth. XX 73) - παρεκάλουν (Aeschin. II 164)
Accuser	- κατηγορεῖτε (Demosth. VIII 37), κατηγορία (Demosth. IX 72), κατηγορούντων (Demosth. X 32) - διαβολὴν ὑπειπῶν (Aeschin. II 109) - πολλῶ ῥέοντι κατὰ (Demosth. XVIII 136)
Ne pas dire la vérité	- οὐδὲν ἀληθὲς ἀπαγγειλάντων (Demosth. XVIII 42), μηδὲν ἀληθὲς ἀπηγγελκότα (Demosth. XIX 8), οὐ τάληθῆ ἀπαγγέλλοντες (Demosth. XIX 279) - καταψευδομένην γνώμην ([Demosth.] VII 19), καταψεύδεσθε ([Demosth.] VII 20), ψεύσασθαι (Demosth. XIX 68), καταψευδόμενοι (Demosth. XIX 279)

¹²³ Aeschin. III 94-101.

¹²⁴ Sur les verbes fréquentés chez Xen. *Hell.* à propos des discours des ambassadeurs, voir Orsi 2002, 69-109.

	<ul style="list-style-type: none"> - μηδὲ ταῦτ' εἰρηκέναι ([Demosth.] VII 18), εἰρηκέναι ἃ οὐκ εἰρήκαμεν ([Demosth.] VII 20) - ἀρνεῖσθαι (Demosth. XX 73) - ἐξηπάτησθε (Demosth. XVIII 42), ἐξαπατᾶν (Demosth. XIX 53), ἐξηπάτων (Demosth. XIX 68), ἐξαπατῆσαι (Demosth. XX 73) - μισθοῦται εἰπεῖν καὶ ἀπαγγεῖλαι (Demosth. XVIII 33)
Plaider / rapporter / conseiller contre l'intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> - οὔτε δίκαι' οὔτε συμφέροντα λέγοντας (Demosth. XVIII 82) - ὑπὲρ τοῦ συμφέροντος τοῦ ἰδίου λέγειν (Demosth. X 32) - κατὰ τῆς πόλεως (Polyeuct. fr. 2 Baiter - Sauppe) - φαῦλον, ἀσύμφορον συμβεβουλευκῶς (Demosth. XIX 5), τὰναντία τῶν συμφερόντων συμβεβουλευκότα (Demosth. XIX 8) - παρὰ τὰ γράμματα ἐπρέσβυσαν (Demosth. XIX 278)
Faire des discours inutiles ou désagréables	<ul style="list-style-type: none"> - θρασυνομένῳ (Demosth. XVIII 136) - ῥαψωδῆσουσιν (Demosth. XIV 12) - καταγέλαστα (Aeschin. II 111) - φέροντας κενὰς ἐλπίδας (Aeschin. III 91)

Qu'il s'agisse d'un discours vu sous l'angle de l'État d'origine ou de l'État visité, cet aperçu nous permet de constater que les orateurs attiques offrent un vocabulaire varié pour désigner les paroles des ambassadeurs ou leur attribuer ce qu'on pense qu'ils ont dit. C'est précisément sur ce point que réside notre impossibilité à discerner les discours véritablement prononcés par les envoyés et les distinguer des commentaires ou de la critique énoncée par les orateurs. Cela devient d'autant plus flagrante dans les cas où les références des orateurs concernent les ambassadeurs qui sont critiqués pour leurs discours, puisque plusieurs facteurs interviennent dans l'usage du vocabulaire en question. Ce n'est pas seulement la transmission indirecte des dires des envoyés. Il s'agit surtout de la reconstruction de leurs paroles, lorsque celles-ci sont citées dans des textes polémiques ou par des hommes politiques qui se montrent hostiles envers les ambassadeurs eux-mêmes, notamment pour des raisons politiques. Par conséquent, le portrait péjoratif qui en découle et les qualificatifs dont on fait usage ne signifient pas nécessairement que les ambassadeurs n'ont pas rempli la mission qui leur a été confiée conformément à l'intérêt et à la vérité, mais que les

conditions politiques et la perspective adoptée par chaque orateur interagissent entre elles, en permettant d'esquisser une image négative propre aux buts rhétoriques ou politiques poursuivis par l'orateur en question.

abartzoka@upatras.gr

Bibliographie

- Adcock - Mosley 1975: F. Adcock - D.J. Mosley, *Diplomacy in ancient Greece*, London.
- Azoulay 2011: V. Azoulay, *Les métamorphoses du koinon athénien : autour du Contre Léocrate de Lycurgue*, in *Clisthène et Lycurgue d'Athènes. Autour du politique dans la cité classique*, éd. par V. Azoulay - P. Ismard, Paris, 191-217.
- Bartzoka 2018: A. Bartzoka, *Le tribunal de l'Héliée. Justice et Politique dans l'Athènes du VI au IV^e siècles avant J.-C.*, Bruxelles.
- Bauslaugh 1991: R. Bauslaugh, *The Concept of Neutrality in Classical Greece*, Berkeley.
- Bearzot 2020: C. Bearzot, *Extradition et saisie de la personne des réfugiés athéniens à l'époque des Trente Tyrans*, «Pallas» 112, 155-165.
- Bearzot - Loddo 2019: C. Bearzot - L. Loddo, *Introduction (à la rhétorique de la diplomatie en Grèce ancienne)*, «Ktéma» 44, 5-6.
- Bonnin 2015: G. Bonnin, *De Naxos à Amorgos. L'impérialisme athénien vu des Cyclades à l'époque classique*, Bordeaux.
- Bouchet 2014: Chr. Bouchet, *Isocrate l'Athénien, ou la belle hégémonie. Étude des relations internationales au IV^e siècle a.C.*, Bordeaux.
- Brun 2000: P. Brun, *L'orateur Démade. Essai d'histoire et d'historiographie*, Pessac.
- Brun 2015: P. Brun, *Démosthène. Rhétorique, pouvoir et corruption*, Paris.
- Brun 2017: P. Brun, *Du choix des ambassadeurs dans la cité d'Athènes : l'exemple de l'ambassade de 346*, in *Conseillers et ambassadeurs dans l'Antiquité («DHA» Suppl. 17)*, éd. par A. Queyrel Bottineau - M.-R. Guelfucci, Besançon, 659-676.
- Buckler 2000: J. Buckler, *Demosthenes and Aeschines*, in *Demosthenes. Statesman and Orator*, ed. by I. Worthington, London-New York, 114-158.
- Buckler 2003: J. Buckler, *Aegean Greece in the Fourth Century BC*, Leiden-Boston.
- Canevaro 2016: M. Canevaro, *Demostene, Contro Leptine. Introduzione, Traduzione e Commento Storico*, Berlin.
- Carey 2000: Chr. Carey, *Aeschines*, Austin.
- Carlier 1991: P. Carlier, *Eubule Diplomate*, «Hellènika Symmikta» VII, 29-34.
- Carlier 2006: P. Carlier, *Démosthène*, Paris (= *Démosthène*, Paris 1990).
- Conomis 1961: N.C. Conomis, *Notes on the Fragments of Lycurgus*, «Klio» 39, 72-152.
- Cuniberti 2017: G. Cuniberti, *Traître ou bienfaiteur ? Le citoyen 'spécial' devant le peuple et la loi d'Athènes*, in *Conseillers et ambassadeurs dans l'Antiquité («DHA» Suppl. 17)*, éd. par A. Queyrel Bottineau - M.-R. Guelfucci, Besançon, 677-693.

- Davies 1971: J.K. Davies, *Athenian Propertied Families 600-300 B.C.*, Oxford.
- Davies 2011: J.K. Davies, *Hegesippos of Sounion: an underrated politician*, in *Sociable Man. Essays on Ancient Greek Social Behaviour in honour of Nick Fischer*, ed. by St. Lambert, Swansea, 11-23.
- Duncan 2006: A. Duncan, *Performance and Identity in the Classical World*, Cambridge.
- Faraguna 2011: M. Faraguna, *Lycurgan Athens?*, in *Clisthène et Lycurgue d'Athènes. Autour du politique dans la cité classique*, éd. par V. Azoulay - P. Ismard, Paris, 67-86.
- Gauthier 1976: Ph. Gauthier, *Un commentaire historique des Poroi de Xénophon*, Genève-Paris.
- Gallo 2018: L. Gallo, *Un politico 'minore' di età demostenica: Egesippo misophilippos*, «Erga-Logoi» 6, 7-22.
- Gazzano 2002: F. Gazzano, *La diplomazia nelle 'Storie' di Erodoto. Figure, temi, problemi*, in *La retorica della diplomazia nella Grecia antica e a Bisanzio*, a c. di L. Piccirilli, Roma, 9-67.
- Gazzano 2016: F. Gazzano, *Celebrity diplomacy? Poeti e attori nelle ambascerie delle città greche*, «Ktèma» 41, 123-142.
- Giovannini 2007: A. Giovannini, *Les relations entre États dans la Grèce ancienne. Du temps d'Homère à l'intervention romaine, ca. 700-200 av. J.-C.*, Stuttgart.
- Habicht 2006: Chr. Habicht, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris (= *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris 1999) (trad. du *Die Geschichte des Stadt in hellenistischer Zeit*, München 1995).
- Hanink 2014: J. Hanink, *Lycurgan Athens and the Making of Classical Tragedy*, Cambridge.
- Hansen 1974: M.H. Hansen, *The Sovereignty of the People's Court in Athens in the Fourth Century B.C. and The Public Action against Unconstitutional Proposals*, Odense.
- Hansen 1983: M.H. Hansen, *Rhetores and Strategoi in Fourth-Century Athens*, «GRBS» 24, 151-180.
- Harris 1995: E.M. Harris, *Aeschines and Athenian Politics*, New York.
- Harris 2001: E.M. Harris, *Lycurgus*, in *Dinarchus, Hyperides and Lycurgus*, ed. by M. Gagarin, Austin, 153-218.
- Hesk 2012: J. Hesk, *Common Knowledge and the Contestation of History in Some Fourth-Century Athenian Trials*, in *Greek notions of the past in the archaic and classical eras. History without historians*, ed. by J. Marincola - L. Llewellyn-Jones - C. Maciver, Edinburgh, 207-226.
- Knoepfler 2016: D. Knoepfler, *'Pour que demeurent la philia et la symmachia entre Athènes et les Eubéens'* (IG II² 149 = IG III³ 1, 2, 398, une inscription attique à reconsidérer), in *La symmachia comme pratique du droit international dans le monde grec. D'Homère à l'époque hellénistique* («DHA» Suppl. 16), éd. par J.-Chr. Couvenhes, Besançon, 125-160.

- Kralli 1999/2000: I. Kralli, *Athens and her leading citizens in the early Hellenistic period (338-261 B.C.): the evidence of the decrees awarding the highest honours*, «Archaiognosia» 10, 132-161.
- MacDowell 2009: D.M. MacDowell, *Demosthenes the Orator*, Oxford.
- Landucci 2013: F. Landucci, *L'Eubea nella politica macedone*, in *Tra mare e continente: l'isola d'Eubea*, a c. di C. Bearzot - F. Landucci, Milano, 227-256.
- Martinis 2018: L. De Martinis, *Eubulo e i Poroi di Senofonte. L'Atene del IV secolo tra riflessione teorica e pratica politica*, Trieste.
- Mitchell 1997: L. Mitchell, *Greek bearing gifts. The public use of private relationships in the Greek world, 435-323 B.C.*, Cambridge.
- Monaco 2011: M.Ch. Monaco, *Offrandes publiques et privées sur l'Acropole et l'Agora d'Athènes à l'époque lycurguénne*, in *Clisthène et Lycurgue d'Athènes*, éd. par V. Azoulay - P. Ismard, Paris, 219-230.
- Montiglio 2000: S. Montiglio, *Silence in the land of logos*, Princeton-New Jersey.
- Orsi 2002: D.P. Orsi, *Trattative internazionali nelle 'Elleniche' senofontee. Aspetti del lessico: i verbi della comunicazione*, in *La retorica della diplomazia nella Grecia antica e a Bisanzio*, a c. di L. Piccirilli, Roma, 69-109.
- Paulsen 1999: Th. Paulsen, *Die Parapresbeia-Reden des Demosthenes und des Aischines. Kommentar und Interpretation zu Demosthenes, or. XIX, und Aischines, or. II*, Trier.
- Pickard-Cambridge 1968: A. Pickard-Cambridge, *The Dramatic Festivals of Athens*, Oxford (= *The Dramatic Festivals of Athens*, Oxford 1953).
- Piccirilli 2002: L. Piccirilli, *L'invenzione della diplomazia nella Grecia antica*, Roma.
- Roberts 1980: J.T. Roberts, *The Athenian Conservatives and the Impeachment Trials of the Corinthian War*, «Hermes» 108, 100-114.
- Rubinstein 2016: L. Rubinstein, *Envoys and ethos: team speaking by envoys in classical Greece*, in *La rhétorique du pouvoir. Une exploration de l'art oratoire délibératif grec*, éd. par P. Derron, Vandœuvres, 79-128.
- Seager 1967: R. Sealey, *Thrasybulus, Conon and Athenian Imperialism, 396-386 B.C.*, «JHS» 87, 95-115.
- Sealey 1983: R. Sealey, *Demosthenes and His Time. A Study in Defeat*, New York-Oxford.
- Strauss 1986: B.S. Strauss, *Athens after the Peloponnesian War (403-386)*, London.
- Trevett 2011: J. Trevett, *Demosthenes, Speeches 1-17*, Austin.
- Tuci 2019: P.A. Tuci, *The Speeches of Theban Ambassadors in Greek Literature (404-362 B.C.)*, «Ktèma» 44, 33-52.
- Worthington 2013: I. Worthington, *Demosthenes of Athens and the Fall of Classical Greece*, Oxford-New York.
- Yunis 2005: H. Yunis, *Demosthenes, Speeches 18 and 19*, Austin.

Abstract

Questo contributo si propone di esaminare il vocabolario utilizzato dagli oratori attici per presentare le parole degli ambasciatori che sono criticati per aver ostacolato la verità e gli interessi di un'ambasceria o di uno stato. Salvo poche eccezioni, i loro discorsi non ci vengono trasmessi direttamente e, per poter determinare se gli ambasciatori meritano davvero la critica, dobbiamo prendere in considerazione i vari fattori che intervengono nell'uso di questo particolare vocabolario: le circostanze storiche, gli interessi in gioco dell'ambasceria e il punto di vista di coloro che li criticano. Ci sembra che le loro critiche non significhino necessariamente che gli ambasciatori non abbiano adempiuto al loro mandato. Al contrario, le condizioni politiche e il punto di vista degli oratori attici interagiscono tra loro e consentono di dipingere un ritratto negativo degli ambasciatori che serva specifici obiettivi retorici o politici.

In this paper, I examine the vocabulary which the Attic orators use to present the speeches of the ambassadors who are criticized for obstructing the truth and the interests of an embassy or a state. With few exceptions, there is a lack of firsthand written records of those who took part in the legations. In order to determine whether they really deserve the criticism, it is necessary to take into consideration several factors that intervene in the use of this particular vocabulary: the historical context and the interests at stake during an embassy, as well as the point of view of those who criticize them. It turns out that their criticism does not necessarily mean that the ambassadors did not fulfill the mission entrusted to them. On the contrary, the political conditions and the perspective adopted by the Attic orators interact with each other and allow to paint a negative portrait of the ambassadors that serve specific rhetorical or political goals.